



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

AFFICHÉ LE
15/12/2025

LISTE DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- ✓ En exercice : 19
- ✓ Présents : 14

Convocation du 05/12/2025

Affichée le 05/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le onze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DARRICARRÈRE, Maire d'URCUIT

PRÉSENTS :

MM. DARRICARRÈRE Raymond – CAUSSADE Corinne – LABARTHE Jean-Marc – ELGOYEN-HARITCHET Valérie – LESCARRET Didier – BELAIR Nadia – HAROSTEGUY Laure – GOURGUES Karine – LEMBURE Elodie – SORHOUET Frédéric – VIAU Cyril – MAISONNAVE Pierre – TOURON Françoise – HARISMENDY Josiane.

PROCURATIONS :

M. ESQUERMENDY Mikel à M. LABARTHE Jean-Marc.
M. BIDEGARAY Barthélémy à Mme CAUSSADE Corinne.
Mme AINCIART Cécile à Mme ELGOYEN-HARITCHET Valérie.
M. YANCI Laurent à Mme HARISMENDY Josiane.

EXCUSÉS :

M. SAPPARRART Philippe.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Madame Corinne CAUSSADE donne lecture des délibérations adoptées lors de la précédente séance du 06 novembre 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

COMPTE –RENDEZ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE

Sans objet.

N°	OBJET	VOTE
01	Convention Territoriale Globale 2026/2029 – Pôle Nive Adour.	<i>UNANIMITE</i>
02	Convention CAF – Adhésion à la plateforme « Coopération »	<i>UNANIMITE</i>
03	CAPB – Avenant à la convention d'attribution d'un fonds de concours Projet structurant pour la réhabilitation et l'extension du foyer des Compagnons	<i>UNANIMITE</i>
04	CAPB – Convention d'attribution d'un fonds de concours pour la rénovation d'une halle sportive.	<i>UNANIMITE</i>

05	CAPB – Convention d’attribution par la Commune d’URCUIT d’un fonds de concours pour la construction d’un équipement aquatique sur le pôle territorial Nive Adour.	UNANIMITÉ
06	CAPB – Convention d’attribution par la Commune d’URCUIT d’un fonds de concours pour la construction d’une crèche communautaire immersive sur le pôle territorial Nive Adour.	UNANIMITÉ
07	ERREMUNTEGUY – Travaux de réhabilitation – Plan de financement prévisionnel	UNANIMITÉ
08	Convention avec la SCIC HLM LE COL quant aux modalités de versement de la participation de la Commune d’URCUIT	UNANIMITÉ
09	Avis sur un projet d’acquisition d’un local médical.	UNANIMITÉ
10	Projet intergénérationnel – Avis sur le changement d’usage d’un bâtiment.	UNANIMITÉ
11	Décision modificative n°9 au BP 2025 – Subvention de fonctionnement	UNANIMITÉ
12	Étude d’une demande de subvention exceptionnelle de l’association Ardanavy Football Club.	UNANIMITÉ
13	Création d’emplois non permanents d’agents recenseurs.	UNANIMITÉ
14	Création d’un emploi non permanent d’adjoint d’animation.	UNANIMITÉ
15	Convention de participation à adhésion facultative du CDG64 – Protection sociale complémentaire – Prévoyance – Evolution au 1 ^{er} janvier 2026.	UNANIMITÉ
16	Mise en place d’une participation de l’employeur à la protection sociale complémentaire Santé dans le cadre d’une procédure de labellisation.	UNANIMITÉ
17	Adhésion au service Mobilité du CDG 64.	UNANIMITÉ
18	Changement d'assiette partiel du chemin Eyheralde par voie d'échange.	UNANIMITÉ
19	Acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée AL56 par la commune d'URCUIT.	UNANIMITÉ

L’ordre du jour étant épousé, et les membres du Conseil Municipal n’ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.

Les présentes délibérations peuvent faire l’objet d’un recours administratif devant Monsieur le Maire d’URCUIT dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l’absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU – 50 Cours Lyautey, CS 50543, 64010 PAU Cedex – via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l’administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Elles sont portées à la connaissance du public par voie d’affichage ci-présent.

Publié sur le site internet de la Commune d’URCUIT et affiché sur la borne numérique de la Mairie le 15/12/2025

URCUIT, le 15/12/2025

Le Maire,
Raymond DARRICARRÈRE